

termes, en prenant cette décision, le gouvernement "ne se faisait aucune illusion" qu'en brisant un monopole il pourrait briser l'autre. Cela, me semble-t-il, est une interprétation raisonnable de la déclaration du président d'Air-Canada.

Quand on évoque cette déclaration, il convient également de signaler que le président d'Air-Canada a témoigné d'une connaissance de l'attitude du Gouvernement en cette matière, qui ne cadre pas avec la théorie de la libre concurrence qui, nous a-t-on assuré, existe toujours quant aux entreprises gouvernementales de ce genre.

Nous avons soutenu que le Gouvernement faisait preuve de propensions toujours plus marquées pour les monopoles, mais on l'a énergiquement nié. Le premier ministre vient de mettre la dernière main à l'élaboration d'une politique qui implique la destruction de la libre concurrence dans tous les domaines d'affaires où le Gouvernement s'est ingéré. Si le Gouvernement décidait un jour de franchir une nouvelle étape, sous l'égide des pouvoirs absolus de la loi sur les pouvoirs d'urgence, il déterminerait peut-être, ce faisant, la suppression générale de la libre concurrence.

Quelles que soient les circonstances, en ce cas-ci, il convient que les hommes d'affaires comprennent bien (et aussi et surtout les ouvriers, dont l'emploi dépend de l'expansion d'entreprises nouvelles) qu'à une époque où les gouvernements des autres nations libres se retirent toujours davantage des affaires, notre gouvernement à nous s'y enfonce toujours plus et dans des directions variées.

Par la décision en cause, le Gouvernement aurait, semble-t-il, arraché le voile de mystère dont il entourait son intention de rendre au Parlement les pouvoirs d'urgence, d'avoir grâce à des décrets du conseil la haute-main sur l'ensemble de notre industrie, sur les initiatives des particuliers et, de fait, sur tous les aspects de l'activité des Canadiens.

Dans son discours de samedi, d'ailleurs vivement applaudi de tous les côtés de la Chambre, le Président des États-Unis a fait une déclaration extrêmement importante. Voici ce qu'il a dit:

Nous sommes des gens qui n'acceptent pas d'être gouvernés à coup d'édits ni de décrets.

C'est une déclaration allant droit à la source des grands problèmes qui divisent le monde d'aujourd'hui. Malheureusement, beaucoup de Canadiens ne se rendent pas encore compte que le Gouvernement a insisté, malgré une longue opposition et de vigoureuses protestations pour qu'on insère parmi les lois une mesure lui permettant de gou-

verner à coup d'édits et de décrets, lorsqu'il estime que les événements du moment justifient pareille méthode.

Or, il faut espérer que notre peuple en général, et surtout ceux dont les entreprises comptent beaucoup d'employés, reconnaîtront ce que pourraient signifier pareils pouvoirs d'urgence, ou de réserve (qu'on les appelle ainsi ou autrement) que prévoit la politique avouée du Gouvernement et en vertu de laquelle celui-ci prendra, par exemple, par rapport à une industrie quelconque, une décision, utile à son avis, qui réglerait la concurrence.

Bien que les Chambres de commerce de tout l'Ouest du pays, ainsi que le gouvernement du Manitoba, préconisent fortement l'expansion du service de transport aérien des marchandises, expansion que seule peut assurer la véritable concurrence, le Gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de concurrence et, en vertu de la ligne de conduite indiquée par le premier ministre, cela voulait dire qu'on avait décidé que ce n'était pas dans l'intérêt de l'industrie.

Ainsi donc, par suite de la décision du Gouvernement, l'esprit d'initiative et d'entreprise, l'amour du risque qui peut amener des bénéfices ou des pertes se voient barrer la route. Si une telle ligne de conduite est saine dans ce cas-ci, quand ne le serait-elle pas? S'il nous faut entrer dans une période de difficultés économiques, ne serait-il pas également logique pour le Gouvernement de demander aux fabricants d'automobiles d'adopter tous les mêmes modèles de voitures, parce que, à son avis, la concurrence serait nuisible à l'industrie? Pourquoi ne ferait-il pas de même à l'égard d'autres industries qui fabriquent des produits du même genre et qui devraient adopter la même ligne de conduite? Somme toute, on l'a fait dans d'autres pays. Cela se pourrait et le Gouvernement ne nie pas que les lois actuellement en vigueur le permettraient. La seule réponse qui nous vienne de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'on a entièrement confiance au Gouvernement et à ce qu'il fait. Que personne ne dise qu'une telle affirmation est loin de la réalité. On possède les pouvoirs nécessaires. Que quiconque en doute examine le recueil des lois. Cela n'a pas été nié. Si on n'a pas l'intention de recourir à ce pouvoir dans certaines circonstances, nous attendons toujours, à la Chambre, une explication raisonnable énonçant pourquoi le Gouvernement a insisté pour obtenir ces pouvoirs d'urgence.

Qu'on ne vienne pas dire que notre prise de position à cet égard nous est dictée par une vague entité connue sous le nom de "la